

FICHE METHODOLOGIQUE A L'ATTENTION DES PARRAINS

Rôle du parrain

Vous allez accompagner un porteur de projet en lui transmettant votre expérience de l'entreprise et en lui ouvrant selon son besoin votre réseau professionnel. Quels que soient votre fonction et vos domaines d'expertise, vous pouvez toujours apporter votre expérience et votre connaissance de l'entreprise.

Les relations au quotidien

Vous gérez la relation avec votre filleul en fonction de vos contraintes professionnelles. Au total, cela devrait vous prendre en moyenne 2 à 3 heures tous les mois le temps de faire connaissance, ensuite le suivi peut se faire de différentes manières, par téléphone ou par des envois réguliers de mails.

L'idéal serait que vous puissiez consacrer une heure par filleul pour l'accueillir dans votre bureau ou au lieu de votre choix. Vous êtes libre d'organiser votre propre démarche de parrainage en fonction de vos contraintes.

Quelle méthodologie appliquer ?

Vous êtes libre d'utiliser la méthodologie de votre choix. Toutefois, si vous le souhaitez vous pouvez utiliser la méthodologie ci-dessous :

Un premier entretien d'environ une heure pour :

- faire connaissance,
- analyser l'état d'avancement du projet,
- comprendre l'orientation donnée au projet professionnel,
- définir la ou les problématiques du porteur de projet,
- établir un plan d'action et un rétroplanning

Suivi d'un contact mensuel physique, téléphonique ou email.

D'une manière générale, des conseils, un accompagnement informel de réassurance et de motivation, en particulier avant les entretiens.

Vous devrez néanmoins répondre aux exigences de la Charte de parrainage ; celle-ci prévoit en effet deux documents de gestion incontournables (tableau de bord de suivi d'activité et fiche action de parrainage) auxquels vous devrez vous soumettre.

En cas de rupture du contrat, sans nouvelle du filleul

Si, dans les 15 jours suivant votre affectation vous n'avez pas de nouvelles de votre filleul, faites remonter l'information à Céline BAZIN, qui contactera le bénéficiaire pour assurer au mieux le suivi de votre parrainage.

Nombre de filleuls autorisés

Vous pouvez tout à fait parrainer plusieurs créateurs en même temps, pour se faire, vous devez communiquer le nombre de jeunes diplômés que vous souhaitez accompagner sur votre fiche d'inscription. Il n'y a pas de nombre maximum prédéfini, tout est fonction de vos disponibilités.

Pour tout complément d'information

S'adresser :

- à Mr Ducloux, adjoint au maire - Mairie de Ouistreham

Tél. 02 31 97 73 08 Fax : 02 31 97 73 39

francoisduc@wanadoo.fr

- à Mme Bazin, Conseillère à la Création d'Entreprise - MIFE

Tél. 02 31 95 33 44 Fax 02 31 95 11 40

c.bazin@mife14.fr